

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N°119-2025

Le Maire de **Douvres-la-Déivrande**,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2212-2,

VU le Code de la Route,

VU la demande présentée par l'Entreprise « LETELLIER » afin de pouvoir intervenir rue du Général de Gaulle à Douvres-la-Déivrande Calvados.

CONSIDERANT, qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de régler la circulation et le stationnement,

ARRETE

ARTICLE I : du Lundi 25 Août 2025 (pendant 28 jours calendaires), l'entreprise « LETELLIER » sera autorisée à neutraliser la rue Louis LELIEVRE à Douvres-la-Déivrande Calvados (l'accès à la rue du Général de Gaulle se fera par le bas de la rue).

ARTICLE II : L'Entreprise « LETELLIER » à la charge de la signalisation et de la pré-signalisation. Elle est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

ARTICLE III : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.


ARTICLE IV : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Douvres,
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques de la Ville de Douvres,
- L'Entreprise « LETELLIER »

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A Douvres-La-Déivrande, le Jeudi 31 Juillet 2025.

Le Maire de Douvres-la-Déivrande,
Thierry LEFORT.

Bo

Alain ADAM
Maire Adjoint

